

Appel à projet 2023

Handicap: ville inclusive, ville pour tous

Mission Handicap – DPRTU 16, Rue Alexandre Ribot 29 200 Brest - mission.handicap@brest-metropole.fr

Sylvie Sovrano-Chelloug, responsable Mission Handicap - Tel : 02 98 00 88 82

Gwladys Vasset, assistante administrative - Tel : 02 98 00 88 99

PREAMBULE

Ce n'est qu'en offrant à toutes et à tous, quel que soit son âge, en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités et services avec la plus grande autonomie possible que notre territoire sera véritablement inclusif.

Accès aux droits, à l'éducation, au travail, à l'exercice de la citoyenneté, aux loisirs : culture, sport ... autant de domaines où le vivre-ensemble se construit dans la ville.

A Brest, la conception de ce vivre-ensemble passe par **l'inclusion** qui, à la différence de l'intégration où c'est à la personne de s'adapter, **vise à transformer l'environnement ou à lever les obstacles à l'accès aux services de droit commun.**

Par cet appel à projet, la Ville de Brest souhaite ainsi accompagner et renforcer l'engagement des associations et acteurs locaux au service d'une vie sociale plus adaptée aux personnes en situation de handicap.

L'APPEL A PROJET

L'appel à projet s'adresse à toutes les associations à but non lucratif du champ du handicap, de l'éducation, de l'action sociale, sportive ou culturelle, de l'habitat, de l'insertion... dont l'activité se situe sur la ville de Brest.

Les objectifs et la nature des projets attendus

Les projets devront s'inscrire dans au moins un des objectifs suivants :

- **Faciliter l'accès à l'information, aux droits sociaux, à l'éducation, à l'emploi, au logement, aux soins, aux loisirs... des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ;**
- **Favoriser leur expression et leur participation à la vie du quartier, de la commune ;**
- **Aider à faire évoluer les représentations de la population vis-à-vis du handicap.**

Les projets seront étudiés au regard de plusieurs critères tels que:

- la description des besoins à laquelle l'action veut répondre,
- le partenariat mobilisé dans le projet,
- une démarche innovante et/ou durable,
- la participation des personnes en situation de handicap elles-mêmes au montage du projet ou à sa réalisation,
- la pertinence des critères d'évaluation retenus,
- la cohérence du budget prévisionnel : mobilisation des moyens humains, matériels et/ou financiers de l'association porteuse du projet et d'autres éventuels financeurs.

L'appel à projet ne concerne pas : l'investissement, le fonctionnement courant des associations, le financement de salaires, les voyages, les projets qui font partie des missions classiques financées par les autres politiques publiques ou qui relèvent des obligations légales.

Calendrier, modalités de dépôt des dossiers et de sélection des projets

Le dépôt des projets sera **clôturé le 14 avril 2023, dernier délai.**

Un accusé de réception sera adressé à toute association ayant déposé un dossier.
L'instruction des demandes s'effectuera de mi-avril à mi-mai 2023.

Le soutien de la ville de Brest pourra prendre plusieurs formes :

- un soutien financier,
- un accompagnement technique pour aider à structurer le projet,
- la mise à disposition de services ou de matériels sous réserve de leur disponibilité.

L'enveloppe financière réservée à l'appel à projets 2023 est de 18 000€.

Un comité technique restreint procédera à l'analyse des projets qui, selon leur nature, pourront être éventuellement réorientés vers d'autres sources de financement ou cofinancés par d'autres services de la ville ou de la métropole. Des compléments d'information pourront être demandés aux porteurs de projets si nécessaire.

L'arbitrage final reviendra à l'adjointe au maire chargée de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Tous les candidats ayant déposé une demande seront informés de l'avis concernant leur projet.

Les propositions de financement seront présentées pour validation et engagement au conseil municipal prévu en juin 2023 ou à l'automne selon les possibilités.

En cas de réponse positive, les porteurs des projets s'engagent à :

- à réaliser le projet selon les termes retenus,
- à fournir le bilan de l'action une fois réalisée.

Comment répondre ?

En premier lieu, l'association doit être inscrite par son représentant légal dans l'annuaire des associations de la ville de Brest :

[Associations brestoises : s'inscrire à l'annuaire - Brest métropole](#)

Ensuite, elle remplit le formulaire de demande de subvention qui est téléchargeable sur le site Brest.fr : [Associations brestoises : demander une subvention - Brest métropole](#)

Le dossier doit comprendre :

- une présentation de l'association qui porte le projet (y compris budgétaire),
- un descriptif des besoins qui justifient le projet, les objectifs à atteindre, le contenu de l'action prévue, les partenaires associés, **(ne pas hésiter à joindre au dossier les documents détaillés du projet)**,
- le budget prévisionnel du projet avec le montant du soutien demandé,
- le budget de l'association (compte de résultats de l'année N et budget prévisionnel de l'année N+1)
- les modalités d'évaluation.

Les dossiers sont à transmettre pour le 14 avril 2022: par voie postale à Monsieur le Maire, Secrétariat général, 2 rue Frézier, CS 63834, 29238 BREST CEDEX 2.

Ou par mail : mission.handicap@brest-metropole.fr

La Mission Handicap se tient à votre disposition pour toute information complémentaire:
Sylvie Sovrano - tel. 02 98 00 88 82.